

TOUSSIEU

ACTUALITÉS

Numéro 16 • Décembre 2022



DOSSIER p. 8

Démarches performantielles





RÉTROSPECTIVE

P. 2 Rétrospective / Calendrier des manifestations

P. 3 Édito du Maire

P. 4 Focus sur l'urbanisme

P. 6 Actualités

- Nouveau pharmacien
- Nouveau boulanger
- Recensement de la population
- Déploiement de la fibre optique

P. 8 Dossier

- Démarches performantielles

P. 10 Sports, loisirs & culture

- Focus sur les activités de la médiathèque

P. 11 Travaux

- Extension du réservoir d'eau potable
- Nouvel éclairage à la salle des fêtes
- Jeux d'enfants
- Vidéoprotection

P. 12 Enfance

- Des tablettes numériques à l'école
- L'équipe pédagogique de l'école Jean d'Ormesson

P. 13 Jeunesse

- Service National Universel
- Contrat d'apprentissage
- Recensement citoyen

P. 14 Carnet

P. 15 Infos pratiques

MairieToussieu

www.mairie-toussieu.fr

Magazine d'informations municipales de la ville de Toussieu
Édité à 1600 exemplaires • Gratuit

• Directeur de la publication : Paul VIDAL, Maire de Toussieu

• Adjointe à la Communication : Isabelle BOURGEAY

• Crédits photos : Service communication, Thinkstock, les Associations, domaine public

• Remerciements : rédacteurs, services de la mairie, élus

• Création graphique et mise en page : Pagina communication

• Impression : Imprimerie Corbasienne

EN IMAGES



- 1 Forum Associations
- 2 Fête du village
- 3 Les classes
- 4 Commémoration du 11 novembre 1918

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Décembre 2022 à janvier 2023

JEUDI 8 DÉCEMBRE
Illuminations à la bougie
Place de la mairie

01

VENDREDI 16 DÉCEMBRE
Marché de Noël
Place de la mairie - de 16h à 21h

02

03

SAMEDI 14 JANVIER
Vœux du Maire
Salle des fêtes - 11h

04

05

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE
Chorale Touss'en Chantant
Concert de fin d'année - Entrée libre
Église - 15h

SAMEDI 17 DÉCEMBRE
École de musique Vincent d'Indy
Concert de Noël - Entrée libre
Église - 19h

Madame, Monsieur,

Comment faire rimer festivités et sobriété ?

Exceptionnellement, l'édito débute par des extraits de mon interview de rentrée accordée au Progrès concernant les économies d'énergies.

Extraits de l'interview - Julie SKUBICH-PAQUET - Le Progrès 30 août 2022 :

CAP VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

“S’il se défend bien de ressembler aux écolos qu’il ne semble pas porter dans son cœur, le maire de Toussieu lance de nombreux travaux destinés à faire baisser les consommations énergétiques du village, et compte bien être gagnant sur son investissement. (...)”

“Le bâtiment historique de l'école Jean d'Ormesson (agrandi ensuite 5 fois) n'était pas du tout isolé, alors on a fait des travaux pour 67 000 €, l'Etat nous a aidé à hauteur de 80% dans le cadre de France Relance” explique-t-il. Un bruit sourd résonne sous son poing lorsqu'il martèle la nouvelle façade. Un technicien prend le relais “c'est une isolation de 15 centimètres par l'extérieur en polystyrène. En bas on a de la laine de roche”. Cette nouvelle isolation des murs devrait permettre d'économiser 30% d'énergie, sans compter celle des combles qui réduira encore la facture. “je pense qu'on va avoir une très bonne surprise avec les notes de chauffage” sourit Paul VIDAL (...)

Toujours dans le but de réduire les consommations gourmandes en énergies, la mairie lance la mise en place d'un outil de pilotage des consommations des bâtiments communaux, dont la salle des fêtes, et le remplacement des luminaires à l'école par des LED (lampes électroluminescentes)“on commence

juste à passer les commandes, on attend encore des réponses pour nos demandes de subventions à l'État et au Département. On estime le montant des travaux à 35 000€” explique Paul VIDAL.

Autre projet : l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le restaurant scolaire. “La cantine est sûrement le bâtiment qui consomme le plus. Avec ces panneaux, l'idée serait de réinjecter notre production électrique dans nos bâtiments. C'est un investissement de 50 000 €” indique le Maire.

Enfin, il est question de remplacer les éclairages publics par des LED ; “Ce serait une opération amortie en quelques années” estime Paul VIDAL.

Envisage-t-il une extinction des feux la nuit ? “je ne suis pas vraiment en faveur de cette mesure, notamment pour des questions de sécurité, mais je suis plutôt pour une baisse de leur intensité”.

D'ores et déjà, une grande partie de ces mesures sont réalisées et vous sont présentées plus en détail dans ce bulletin.

Même si j'ai conscience que Toussieu pèse peu dans la sauvegarde de la planète, les élus ont souhaité contribuer à leur échelle au ralentissement du réchauffement planétaire. Je respecte le libre choix de chacune et chacun d'entre vous, quant au niveau d'engagement personnel que vous souhaitez y consacrer. Je constate toutefois que l'heure est globalement à la prise de conscience et je m'en réjouis.



Afin de joindre les actes à la parole, quelques informations, quant au déroulé des illuminations et animations de fin d'année.

La traditionnelle illumination du 8 décembre sera marquée par la mise en lumière de l'église et par la pose de luminaires confectionnés par les enfants du centre de loisirs sur les fenêtres de la Mairie.

La période des éclairages festifs sera réduite du 16/12 au 06/01 et recentrée sur la place de la Mairie et l'église.

Le Marché de Noël gros succès de 2021, ouvrira les festivités de fin d'année le vendredi 16 décembre à partir de 16h00, l'équipe municipale qui s'est particulièrement investie sur ce projet, attend nombreux vos enfants afin de les faire rêver autour des animations et des stands durant ce moment de partage convivial.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de celles et ceux que vous aimez.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 14 janvier 2023 à 11 heures au cours de laquelle je ferai de manière plus détaillée une rétrospective et une prospective de l'activité municipale.

Bonnes fêtes à toutes et tous.

Votre Maire
Paul VIDAL



L'URBANISME, C'EST QUOI ?

Avant de commencer des travaux, il est recommandé de demander par mail si une autorisation est requise et laquelle en décrivant rapidement votre projet à urbanisme@mairie-toussieu.fr.

En fonction du type de travaux et de la zone concernée dans le Plan Local d'urbanisme (PLU) vous serez amenés à déposer une demande préalable de travaux (DP), un permis d'aménager (PA) ou un permis de construire (PC). Parfois, aucune autorisation n'est nécessaire (X).

Votre dossier sera alors instruit par le Service des autorisations du droit des sols (ADS) de la Communauté de communes (CCEL) et l'autorisation d'urbanisme sera délivrée par la Mairie suivant le code de l'urbanisme et du PLU sous réserve du droit des tiers (copropriété, code civil ...)

En façade ou en toiture, percement ou modification de fenêtre

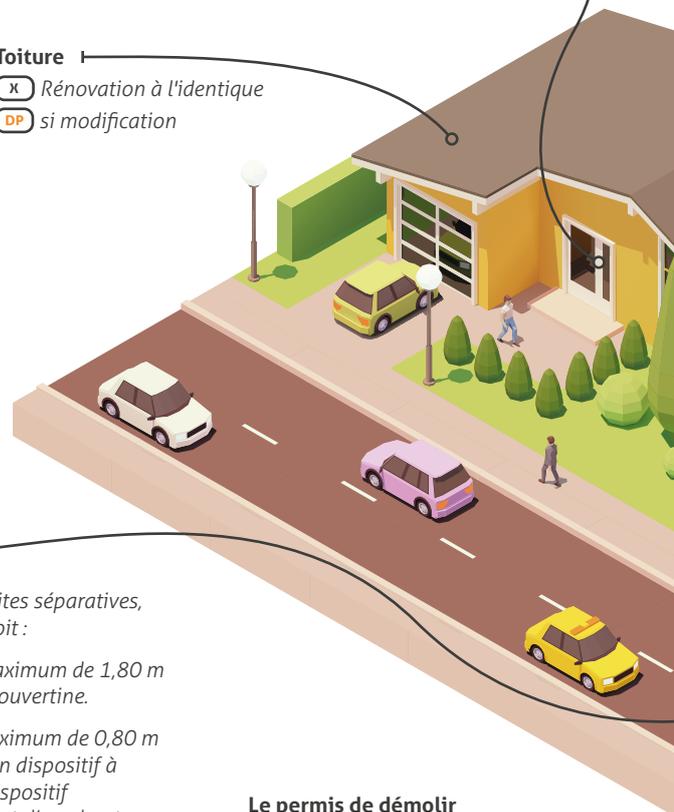
DP si identique

PC si changement de destination

Toiture

X Rénovation à l'identique

DP si modification



DP Clôture

En bordure des voies ou en limites séparatives, ces clôtures sont constituées soit :

- D'un mur plein de hauteur maximum de 1,80 m recouvert de tuiles ou d'une couverture.
- D'un muret d'une hauteur maximum de 0,80 m surmonté d'un grillage ou d'un dispositif à claire-voie ou de tout autre dispositif visuellement perméable, le tout d'une hauteur maximum de 1,80 m.
- D'une haie végétalisée, dans les conditions prévues à l'article 671 du Code Civil (taille maintenue à 2 mètres).

Pour les limites séparatives, la clôture peut également être constituée d'un grillage.

Le permis de démolir

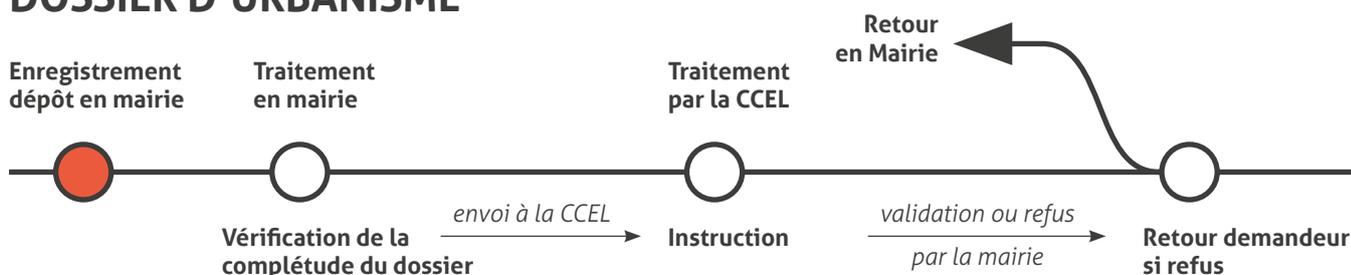
Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Ouverture de chantier Achèvement des travaux

La déclaration d'ouverture de chantier est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement des travaux. Elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux.

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

LE PLANNING DE VOTRE DOSSIER D'URBANISME



Enregistrement
dépôt en mairie

Traitement
en mairie

Traitement
par la CCEL

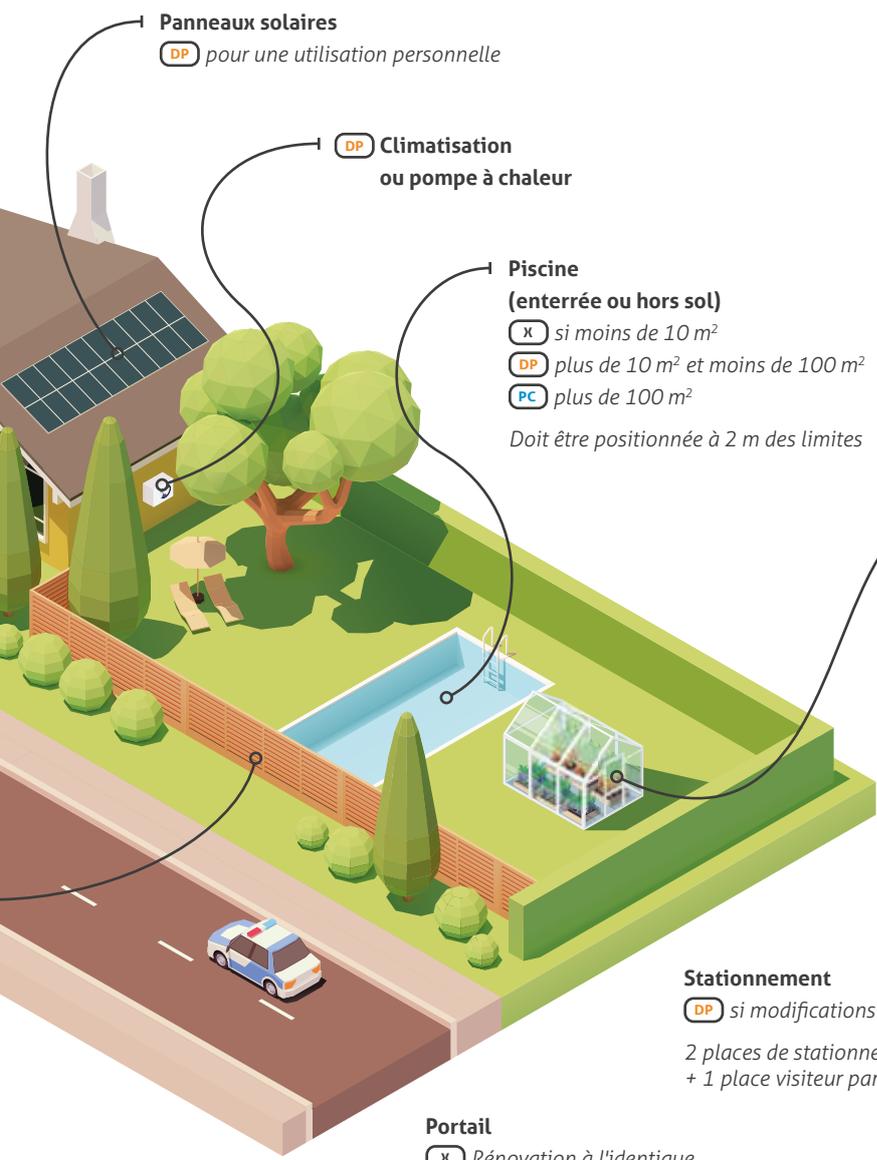
Retour
en Mairie

Vérification de la
complétude du dossier

Instruction

validation ou refus
par la mairie

Retour demandeur
si refus



Panneaux solaires

DP pour une utilisation personnelle

DP Climatisation

ou pompe à chaleur

Piscine (enterrée ou hors sol)

- X** si moins de 10 m²
- DP** plus de 10 m² et moins de 100 m²
- PC** plus de 100 m²

Doit être positionnée à 2 m des limites

Extension maison ou garage

- DP** moins de 39,99 m²
- PC** 40 m² et plus

non attenante au bâtiment

- DP** moins de 19,99 m²
- PC** 20 m² et plus

Si le total dépasse 150 m²
(avec l'extension et/ou emprise au sol)
le projet doit être réalisé par un architecte

Ravalement de façade

- X** Rénovation à l'identique
- DP** si modifications/changement de teinte

Abris de jardin, serre de moins de 20 m²

- X** si moins de 5 m²
- DP** entre 5 et 19,99 m²
- PC** si supérieur ou égale à 20 m²

Doit être positionné en limite ou à plus de 1 m

Stationnement

DP si modifications
2 places de stationnement
+ 1 place visiteur par logement

Portail

- X** Rénovation à l'identique
- DP** si modifications

Si les accès sont munis de systèmes de fermeture, ceux-ci seront placés en retrait au moins de 5 mètres par rapport à l'alignement existant ou futur.

Retour en Mairie

rejetée

Envoi en préfecture

Contrôle de légalité

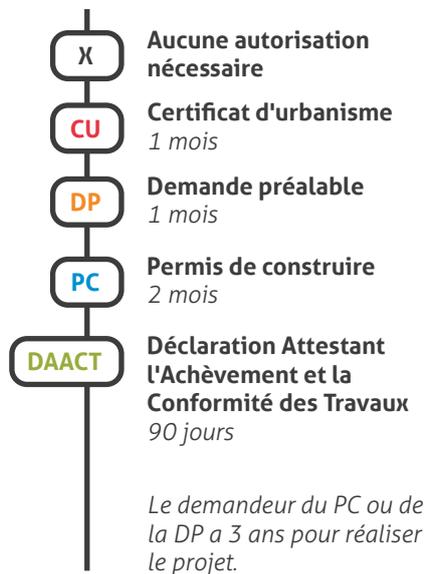
validée

Envoi à la DDT

Calcul et application de la taxe d'aménagement

Le permis ou la DP est purgé de tout recours
(2 mois pour les tiers, 3 mois pour la Préfecture)

LES DÉLAIS D'INSTRUCTION*



* hors délai de demande de pièces complémentaires



DES CHANGEMENTS PLACE DE LA MAIRIE

NOUVEAU PHARMACIEN

Ouvert depuis bientôt un an, la pharmacie de Toussieu a fait peau neuve. Rencontre avec Alexis Chupin, un lyonnais de 31 ans.



Pourquoi avoir choisi la Pharmacie ?

C'est une vocation. Depuis mon stage de 3^e au collège, c'était un rêve d'être pharmacien en officine. J'aime le contact humain et surtout ce que l'on apporte aux patients à travers de l'écoute, des conseils et des échanges.

Travail solo ou en équipe ?

C'est définitivement un travail d'équipe ! Aurélie, Mathilde et Léa m'accompagnent au quotidien. Nous travaillons également en lien étroit avec les autres professionnels de santé de la maison médicale. De plus, l'entente est excellente avec les autres commerçants de Toussieu.

Les nouveautés !

Avec des doubles compétences pour chaque employé (phyto-aromathérapie, dermo-cosmétologie, diététique, ...), la pharmacie de Toussieu développe ses services pour les patients. Les horaires d'ouverture sont plus larges avec une pause déjeuner plus courte et la fermeture à 19h. La pharmacie est également ouverte tous les samedis matin.

Votre sentiment après cette première année ?

Nous avons été chaleureusement accueillis et les patients répondent présents. Un questionnaire nous a permis de répondre rapidement aux principales attentes. Toussieu est exactement ce que je cherchais.

NOUVEAU BOULANGER

Depuis le 6 Septembre 2022, une nouvelle boulangerie a ouvert ses portes sur la place de la mairie. Amandine et Mélodie vous accueillent avec bonne humeur. Rencontre.

Une affaire de famille

Mon petit frère est le boulanger. Il fournit sa boulangerie à Communay, celle de nos parents à Villette de Vienne et la miennne. La fabrique de pâtisseries et de viennoiseries est située route d'Heyrieux. Nous sommes une dizaine de collaborateurs.

Des spécialités ?

La filière locale avant tout ! Tout le pain est fait avec les farines des Robins des champs. En boutique, vous trouverez de nombreux produits en filière courte. La fabrication est artisanale avec des fruits de saison. Nous proposons notamment

l'impression photo sur feuille en pâte d'amande qui plaît beaucoup.

Certaines pâtisseries sont revisitées par leur forme et par leur goût afin de nous démarquer et permettre à nos pâtisseries de créer des produits que l'on ne verrait pas ailleurs.

Heureuses d'être à Toussieu ?

Oui absolument. Les habitants répondent présents et nous servons déjà le restaurant scolaire, la brasserie, mille et une bières.... Nous serons également présents lors du marché de Noël pour vous faire découvrir nos bûches et autres spécialités. A très bientôt !



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023



La Commune de TOUSSIEU réalisera le recensement de sa population à partir du jeudi 19 janvier 2023.



COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres : vous y trouverez toutes les instructions pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, conservez-le précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide, et c'est un geste écoresponsable. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

POURQUOI SE FAIRE RECENSER ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, transports utilisés, nature des logements...

Ces informations permettent d'appréhender les évolutions à venir et les besoins des habitants.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter l'accueil de la Mairie au 04 72 48 09 00 ou par mail mairie@mairie-toussieu.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

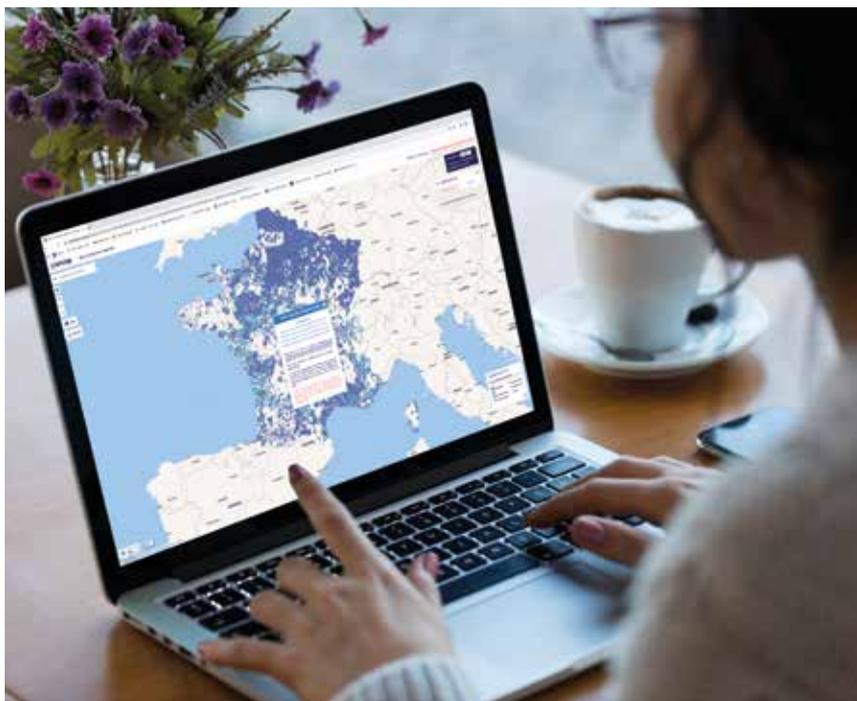
Une communication spécifique en vue de vous présenter les agents recenseurs sera faite début janvier avant le démarrage de la collecte.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

La fibre est toujours en cours de déploiement sur la commune. L'objectif annoncé par Orange, opérateur chargé du déploiement, est de terminer les raccordements d'ici fin 2022. Les chiffres évoluant chaque semaine, il restait à la mi-septembre 400 logements non éligibles. Tous les permis de voirie sont validés. Pour suivre le déploiement de la fibre en France : cartefibre.arcep.fr



Découvrez le déploiement de la fibre optique sur Toussieu



DÉMARCHES PERFORMANTIELLES

Engagée dans les problématiques environnementales et face à la flambée des prix de l'énergie, la Commune de Toussieu agit pour la planète de façon concrète.

UN BUDGET TOURNÉ VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



21 000 €

c'est le coût de l'opération du remplacement des éclairages existants à la salle des fêtes par des luminaires LEDs, financé par la commune.



67 000 €

investis dans l'isolation de l'école avec l'aide de l'État à hauteur de 80%



DES PROJETS EN COURS

1 La commune remplace l'éclairage de l'école en LED et déploie un outil de pilotage des consommations des bâtiments communaux

- Installation de matériel de suivi et de pilotage
- En fonction de la température, de l'heure de la journée, le chauffage des bâtiments communaux est piloté
- Le responsable des services techniques agit également à distance à l'aide de son ordinateur

Dispositif "d'outils de maîtrise et de pilotage des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux"

- Dépenses estimées : **14 000 € HT**

Changement de l'éclairage de l'école en LED

- Dépenses estimées : **20 000 € HT**

Subvention accordée par le Département : 8 600 € HT



2

La commune s'engage dans la sobriété énergétique et a d'ores et déjà décidé de limiter les éclairages décoratifs de fin d'année

- Limités au centre de la Ville
- Lancement de l'opération "8 décembre à la bougie" avec la participation des enfants de l'Accueil de loisirs
- Limités dans le temps : du marché de Noël au 6 janvier seulement



3

La commune va s'équiper de panneaux photovoltaïques afin d'autoconsommer cette production au lieu de l'acheter : ce pourrait être une économie annuelle de 25 000 €.



D'importantes économies seront réalisées notamment au restaurant scolaire, la préparation des repas étant la plus énergivore des installations communales.

Subventions de 44 000 € (État) pour équiper les toitures du restaurant scolaire et du hangar des services techniques par l'État pour un investissement de 110 000 € HT



4

Une opération d'envergure avec le Syder* de remplacement de l'éclairage public par des luminaires à Leds est lancée.

*Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône



Des économies et un bilan positif dès la première année. Ce nouveau système nous permet d'envisager différentes solutions de pilotage énergétique

Coût global estimé des travaux : 416 099 € TTC

Participation SYDER : 177 683 €

Reste à charge de la Commune : 238 616 € TTC

- Subvention ÉTAT DSIL : **56 151 €**

- Certificat économie énergie : **22 971 €**

Coût final estimé pour la Commune : 156 484 € TTC



FOCUS SUR LES ACTIVITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

LA MÉDIATHÈQUE VOUS PROPOSE UN SERVICE DE PRÊT DE LIVRES **MAÏS AUSSI TOUT UN PANEL D'ACTIVITÉS POUR ENFANTS ET ADULTES**



L'équipe de la Médiathèque :
Christine SAUZET (à droite), Responsable de la Médiathèque, Marie-Christine FIORINI (à gauche), employée de Mairie, et les bénévoles.

- Accueil des Bout'choux : tapis lecture pour les enfants de moins de 3 ans
- Atelier d'arts plastiques ou autres activités de type escape game, chasse au trésor, jeux de société en famille... pour les enfants dès 7 ans
- Atelier d'écriture pour un public adulte



- Goûter lecture pour les adultes avec présentation de livres en alternance avec un après-midi jeux de société

Et tout au long de l'année : expositions, conférences, spectacles, projection de films, contes musicaux, rencontres intergénérationnelles, vernissage photo, dédicaces ...

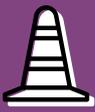
Toutes les informations pratiques sont disponibles à l'adresse :
mediatheque.mairie-toussieu.fr

Retrouvez en ligne :

- le programme mensuel des animations
- les nouveautés
- les coups de cœur littéraires

NOUVEAUTÉ 2023 !

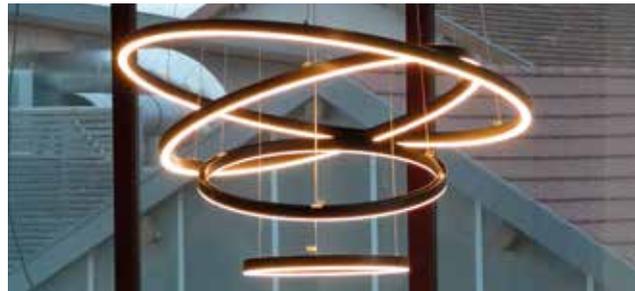
L'offre s'élargit avec la création d'une ludothèque. Retrouvez prochainement la date de mise en service du prêt des jeux directement à la médiathèque ou via le portail en ligne



EXTENSION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Construction d'un second réservoir avec une cuve de 300 m³ et sa chambre de vanne attenante.

Construction financée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Potables de l'Est Lyonnais (SIEPEL).



NOUVEL ÉCLAIRAGE BASSE CONSOMMATION À LA SALLE DES FÊTES

Les éclairages existants ont été remplacés par des luminaires de type LEDs pour réduire les consommations énergétiques et limiter le nombre d'opérations de maintenance. Certains appareils situés à 9 mètres de hauteur étaient équipés de lampes d'une durée de vie d'environ 2 000 heures alors que les nouveaux éclairages ont une durée de vie de 35 000 h à 50 000 h, selon les modèles. La puissance installée a été divisée en moyenne par 10.

Coût de l'opération : 21 154,62 € HT



JEUX D'ENFANTS

Ce sol est d'épaisseur différente en fonction de la hauteur de chute. Le nouveau jeu est destiné aux enfants à partir de 2 ans et la structure de l'ancien jeu à partir de 4 ans.

Coût de l'opération :

Aire de jeux des petits : 31 226,94 € HT

Sol souple : 18 339 € HT

Subvention du département : 13 037 €

Subvention de la CAF : 29 930 €



VIDÉOPROTECTION

Dans le cadre du déploiement de la vidéo protection sur la commune 5 nouvelles caméras ont été installées, elles viennent s'ajouter au dispositif déjà en place (35 caméras au total).

Coût de l'opération : 106 156,38 € HT

Subvention de la Région : 50 000 € HT





DES TABLETTES NUMÉRIQUES À L'ÉCOLE À COMPTER DE NOVEMBRE 2022

Dans le cadre du dispositif France Relance visant à développer les ressources numériques des écoles élémentaires, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) a distribué des valises contenant des tablettes numériques pour les classes du CP au CM2. Ces nouveaux outils permettent d'optimiser les apprentissages et de moderniser l'éducation avec un accès en ligne de ressources numériques.

Équipement pour l'école Jean d'Ormesson : 2 valises de 16 tablettes
Budget global : 363 500 € TTC pour les vidéoprojecteurs et les tablettes numériques
Subvention de l'État : 155 865 € TTC
Attribution de la CCEL : 207 635 € TTC



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE JEAN D'ORMESSON



Les enseignants (de gauche à droite et du 1^{er} au 3^e rang) :

1^{er} rang : Maryvonne Chevassus (directrice), Mme Lozancic, M. Grosselin, Mme Ballandras,

2^e rang : Mme Havez, Mme Gauthier, Mme Doré, Mme Perret, Mme Guignardat, Mme Dury, Mme Lamberet

3^e rang : Mme Hilaire, Mme Poupet, Mme Jallaguier, Mme Briclot, Mme Duchet.



Les ATSEM (de gauche à droite) :

Cécile Berger-Miranda, Nausicaa Domic, Virginie Montoya, Elisabeth Cubeau-Rousseau, Florence Gattone



ACTIONS DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Objectifs du dispositif : s'adresse aux jeunes entre 15 et 17 ans, de nationalité française, qui souhaitent participer à une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale. Parcours en 3 étapes :

- **Séjour de cohésion** : sur la base du volontariat, pour découvrir la vie collective, développer sa culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société
- **mission d'intérêt général** : élaboration d'un projet collectif
- **engagement (facultatif)** : possibilité, à l'issue de la mission d'intérêt général, de poursuivre avec une période d'engagement de 3 mois ou + avant l'âge de 25 ans dans un dispositif de volontariat tel que le service civique qui est indemnisé ou par du bénévolat

Informations complémentaires : snu.gouv.fr

Zoom sur Solène Dufez



Âge : 17 ans

Mission : à l'accueil de loisirs de Toussieu

Projet : Animation théâtre d'impro avec les enfants, proposée par le collectif LACSE (troupe de comédiens professionnels) sur la thématique des écrans et du vivre ensemble. Faire un reportage vidéo et un montage pour restitution ultérieure aux parents.

Centres d'intérêt : s'occuper des enfants et faire du sport

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Objectifs du dispositif : contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Permet à l'apprenti âgé de 16 à 29 ans de suivre une formation générale, théorique et pratique sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage

Parcours : alternance entre enseignement théorique en centre de formation et enseignement du métier chez l'employeur.

Informations complémentaires : travail-emploi.gouv.fr

Zoom sur Éléa Gaiffe



Âge : 20 ans

Mission : à l'accueil de loisirs de Toussieu depuis le 1^{er} septembre 2021

Durée du contrat : 2 ans

Projet professionnel : rattachée à l'équipe d'animation ; en charge du cycle sportif pour les enfants de 4 à 12 ans. Transmission d'apports

techniques tout en conservant l'aspect ludique au sein des activités proposées. Lors des vacances de printemps, dans le cadre de sa qualification loisirs tous publics, a proposé des séances de contes pour les enfants. À l'issue de sa formation, Éléa sera titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (BPJEPS).

Projet personnel : partir à l'étranger en mission humanitaire et renforcer son parcours professionnel

RECENSEMENT CITOYEN

Cette démarche est obligatoire dès l'âge de 16 ans, pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, baccalauréat, BEP, concours administratifs...)

Qui ?

- Si vous êtes français, vous devez vous faire recenser à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.
- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Comment ?

À la mairie de votre domicile.

Pièces à fournir : pièce d'identité (cni ou passeport), livret de famille. Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. S'il est majeur, il doit faire la démarche seul.

Pourquoi ?

Vous obtenez votre attestation de recensement (à présenter pour passer des concours, examens, permis de conduire).

Permet d'être convoqué à la journée de défense citoyenneté.

Permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.



CARNET



Naissances

MICHAUD Eden
12/01/2022

VIZCAINO Paolo Luigi
08/02/2022

DEULCEUX Alix
11/02/2022

SEIGNOL Eugénie
Jeanne Colette
14/02/2022

BELTRAN Aaron
Anthony Tony
24/02/2022

BELTRAN Artur Brice
Georges
24/02/2022

LILLO Axel
06/04/2022

TRONCY Noah
07/04/2022

JOULLIÉ GUILLOT
Agathe Marie Lynn
09/04/2022

GRANGEAT Oscar
Pierre Robert
14/04/2022

ACHOUR BRIAND
Mattia
13/05/2022

GABERT Angèle
Ambrine
20/05/2022

CACCIA Anna Rita
30/05/2022

RISBOURG Oliver
Philippe Florent
06/06/2022

FABBRI Louna Maëlle
15/06/2022

PLA Alba
16/06/2022

GANDREAU AMAVI
Romy Angèle
06/07/2022

MEUNIER Emma Sophie
Camille
09/07/2022

DUPINIAN Eléna Marie
Florence
25/07/2022

DE SANTIS Olympia
28/07/2022

RAPHANEL Roméo
César
29/07/2022

BOTTAZZI Thaïs
Nolwenn Brune
04/08/2022

BELIARD Théo
16/08/2022

PATISSIER Maël
04/10/2022

MAGNARD Julia Lise
10/10/2022

RIBEYRE Elsa Danièle
14/10/2022

VIVANCOS Agathe
Manon Charlotte
28/10/2022

HÉVIN Charlie Aurore
01/11/2022



Mariages

LLORIA Thierry et TERRY
Christine Yvonne Anna
05/03/2022

GHEMMOURI Mehdi Marc
Saïd et HADARI Marina
Sarah
07/05/2022

RIGAUD Bertrand Éric
François et TURCOTTI
Céline Valérie
11/06/2022

THÉROND Franck
et AVÉROUX Anaïs
11/06/2022

CRUSSON Édouard Benoît
et CASTET Virginie
11/06/2022

DUPONT Anthony
Dominique Yvan et
SOTHIER Laura Pascale
03/09/2022

RISBOURG Evan et VIARD
Barbara Solange Pierrette
24/09/2022

GRENOUILLEAU Jimmy
Adrien et PAPAIZIAN
Angelina Mylène
26/10/2022



Décès

JULLIAT André Aimé
Auguste
08/01/2022

MICELI Marie Thérèse
veuve MICELI
16/01/2022

DEPORTE Mickaël
11/02/2022

CHOUVELLON Evelyne
épouse ROUDE
12/04/2022

TREHET Olivier Loïc Michel
16/04/2022

COTE Sandrine Françoise
épouse CHALEYSSIN
25/04/2022

GRENAUD Aurélie Joëlle
épouse DELOLMO
18/05/2022

DUVILLARD Arlette Élise
veuve JACQUIER
11/06/2022

BAVIER Maurice Jacky
07/07/2022

GAILLARD Patrick Alfred
Henry
24/08/2022

CORNOUILLER Raymonde
Claudia Marie, Veuve
CURTET
16/09/2022

FAYARD Lucien Auguste
Marius
16/09/2022

CHEVALIER Auguste
17/10/2022

DIAS Claude Renée Hélène
17/10/2022



INFOS PRATIQUES

ANNUAIRE SANTÉ

DENTISTE

Françoise AZOULAY-BOISIS
7 impasse des Côtiers • 04 78 40 28 82

DIÉTÉTICIENNE - NUTRITIONNISTE

Nathalie CHEVASSU
70 Grande Rue • 06 28 11 80 47

INFIRMIÈRES

Muriel GAGNEVIN
06 81 61 44 21
Maison de Santé • 2 place de la Mairie

Julie BONNOT
70 Grande Rue • 06 50 16 13 60

Déborah MAILLET
70 Grande Rue • 06 99 23 83 50

KINÉSITHÉRAPEUTES

Émilie GUIDET
Cécile GUILLAUME
Narjess OUESTANI
76 Grande Rue • 04 27 82 00 26

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Claire GUIGLIO-ACHACHE
70 Grande Rue • 04 78 40 32 71

Jean-Thierry JUSSERAND
Maison de Santé • 04 78 40 38 40

Serge KOTEKE-YENGUE
Maison de Santé • 04 78 25 97 26

ORTHOPHONISTE

Claire BERNAUS
Maison de Santé • 06 80 89 35 27

OSTÉOPATHE

Pierre BERTHIER
Maison de Santé • 06 67 52 73 86

PHARMACIEN

Alexis CHUPIN
Maison de Santé • 04 78 40 28 05

PSYCHOLOGUE - PSYCHOTHÉRAPEUTE

Frédéric CAUMONT
Maison de Santé • 06 70 48 17 06

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Sidney LAUFFER
7 impasse des Côtiers • 07 62 37 07 19

SOPHROLOGUE - PSYCHOLOGUE

Magali HAMONIAUX
"Le Bonsai" 85 Grande Rue • 06 07 86 88 55

SAGE-FEMME

Catherine De WECK
Maison de Santé • 04 72 23 55 26

MAISONS MÉDICALES DE GARDE VILLE DE LYON

04 72 33 00 33
Du lundi au vendredi de 20h à minuit.
Le samedi de 12h à minuit. Dimanche,
jours fériés et "ponts" de 8h à minuit

CABINET MÉDICAL/TERMINAL SANTÉ

Aéroport SAINT EXUPÉRY
69125 COLOMBIER-SAUGNIEU
Sans RDV, de 8H à 22H / Niveau 1 du
Terminal 1 (Parking Minute Bis : tarif 3€)

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE

Place de la Mairie • 69780 TOUSSIEU
Tél. 04 72 48 09 00
mairie@mairie-toussieu.fr
www.mairie-toussieu.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 10h - 12h • 16h - 18h
Mardi : 10h - 12h • 16h - 18h
Mercredi : 10h - 12h
Jeudi : 10h - 12h • 16h - 18h
Vendredi : 10h - 12h • 16h - 19h
Fermeture à 18h les vendredi 23
et 30 décembre 2022

AGENCE POSTALE

Tél. 04 78 40 57 78

Horaires d'ouverture au public :
Du mardi au vendredi : 8h15 - 11h45
Samedi : 8h30 - 12h
Fermée le 31 décembre 2022

POLICE MUNICIPALE

Tél. 04 72 48 09 07

DÉCHÈTERIE

Route de Toussieu - CD 147
69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE
Tél. 04 78 40 03 30 • www.smdn.fr

Saison basse : semaine 44, du 31/10/2022
à semaine 13 comprise. Du lundi au
samedi : 8h30-11h45 / 13h30-16h45

Saison haute : semaine 14, du 03/04/2023
à semaine 43 comprise. Du lundi au
samedi : 8h00-11h45 / 13h30-18h00

ÉCOLE

Directrice : Madame CHEVASSUS
Tél. 04 72 48 09 05
ce.0692835G@ac-lyon.fr

CENTRE DE LOISIRS

Tél. 06 15 89 14 03
alsh@mairie-toussieu.fr

Fermé du 26/12/2022 au 02/01/2023 inclus

BACS JAUNES

Collecte les lundis de semaines impaires
sous réserve de modifications éventuelles

5 Décembre 2022	27 mars 2023
19 Décembre 2022	10 avril 2023
2 Janvier 2023	24 avril 2023
16 Janvier 2023	8 mai 2023
30 Janvier 2023	22 mai 2023
13 Février 2023	5 juin 2023
27 Février 2023	19 juin 2023
13 mars 2023	

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Tél. 04 72 48 05 92
mediatheque@mairie-toussieu.fr
www.mediatheque.mairie-toussieu.fr

Horaires d'ouverture au public :
Mardi : 16h - 18h30
Mercredi : 10h - 12h • 14h - 17h
Vendredi : 10h - 11h30
Samedi : 10h - 12h
Fermée les samedi 24 et 31 décembre 2022

VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022
de 16h à 21h

MARCHÉ DE NOËL DE TOUSSIEU

PROGRAMME

Animations gratuites en présence du Père Noël :
manège, calèche, orchestre...

Nombreux stands : décorations, artisanat,
friandises, dégustations !

 Place de la mairie, 69780 TOUSSIEU
 www.mairie-toussieu.fr
 Mairie de Toussieu

